



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

CONVOCATION DU 30 SEPTEMBRE 2019

La séance est ouverte à 21H15 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 15

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT Mme Josiane ROTTIER	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE	M. Gérard AMESLON
	Conseillers :	Mme Chantal PASQUIER M. Philippe PAPILLON Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY	M. Régis PASQUIER Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER Mme Geneviève COURONNE	M. Jean-Marc PAINÉAU M. Sylvère GIRAULT M. Eric TROCHON (arrivé à 21h)
ABSENTE EXCUSEE		Mme Isabelle GELINEAU		
ABSENTS		Mme Gaëlle COTTEREAU	M. Christian MONCHÂTRE	

### ECLAIRAGE PUBLIC - DIAGNOSTIC

Le Maire donne la parole à Mme BEUDIN, de la société BOUYGUES Energies et Services, venue présenter le diagnostic qui a été réalisé sur les équipements communaux. Il rappelle que depuis le mois d'avril 2019, la Commune a confié à cette société l'entretien préventif et curatif de l'éclairage public, de l'éclairage du stade et de la signalisation tricolore lumineuse sur le territoire.

Mme BEUDIN expose dans un 1<sup>er</sup> temps les conclusions de l'analyse qui a été faite sur les 507 points lumineux et 37 spots d'éclairage, l'état des types de luminaires installés sur le bourg, l'état du câblage du réseau d'éclairage public et des armoires de commande. Dans un 2<sup>ème</sup> temps, elle présente des préconisations en matière d'esthétisme, d'éclairement et de réduction de la consommation énergétique, en faisant la distinction entre les éléments qui présentent un danger et ceux qui sont à mettre aux normes.

Après différents échanges avec les conseillers, les élus remercient Mme BEUDIN pour son exposé. L'intervenante quitte la salle du conseil à 21h15.

\*\*\*\*\*

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 21h15.

Est élu secrétaire de séance : M. Philippe PAPILLON

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. M. Paineau indique que la remarque sur les trous à boucher rue Claude Chappe a été faite par M. Pasquier. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu du 9 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour :

Ajout des dossiers suivants :

- Classe de découverte 2020
- Cours du Louvre et du Croissant : travaux ENEDIS pour un déplacement de coffret électrique présent sur le site et pour le raccordement au réseau électrique des 5 logements sociaux à construire.

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette modification de l'ordre du jour.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

- M. PAINEAU signale un arbre à tailler rue Nationale à la sortie du parking de la Mairie pour avoir plus de visibilité côté gauche. Il est indiqué également que le véhicule stationné devant le 12, rue Nationale gêne beaucoup la visibilité côté droit.

Le Maire répond que le Service Technique a procédé à la taille de l'arbre ce matin et ajoute qu'il a fait une démarche auprès de la propriétaire du véhicule mais que la situation n'a pas évolué.

- Mme DELOUBES demande une réunion à huis clos à l'issue de la séance du Conseil.

## **1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS**

### Nouvelle école

L'entreprise Colas a installé en début de semaine dernière le lampadaire d'éclairage public sur le nouveau parking.

Nous avons encore quelques points qui restent à régler : miroir cassé dans les toilettes filles, serrures etc.

L'entreprise Julien va intervenir en Novembre pour remplacer arbustes et plantations qui n'ont pas survécu à la sécheresse de l'été et pour faire l'aménagement prévu entre le court de tennis et le stade.

Surtout nous travaillons sur la mise en place de stores dans les nouvelles classes côté cour de récréation.

Nous avons installé une barrière bois entre le city-stade et l'allée pour dissuader les vélos de dévaler le talus planté.

Le sol de la salle de motricité de l'école maternelle va être refait (pose de dalles acoustique) lors des prochains congés de Toussaint. Nous avons retenu le devis de l'entreprise Bouet pour un montant de 3.860€HT

Mr Leduc nous a informés des modalités d'organisation du voyage-découverte du Printemps prochain qui aura lieu du 11 au 15 Mai à Saint-Urcize dans le Cantal. Sont concernés 59 élèves des classes de CM1 et CM2. Ce point est à l'ordre du jour.

### Réhabilitation secteur Cours du Louvre et du Croissant

Les travaux de maçonnerie prévus sur le pignon de la maison de Mr et Mme Provost ainsi que sur le mur qui borde la propriété de L Harasse sont en cours.

Comme nous le craignons, l'appel d'offres lancé par Sarthe-Habitat n'a pas donné de bons résultats. Un nombre faible de réponses au regard du nombre de lots et en tout cas une seule (et d'un montant très élevé) pour le gros œuvre. Sarthe-Habitat va donc sans doute relancer un appel d'offres, ce qui évidemment va retarder le lancement du chantier.

### PIRLV

Le GTP a examiné le 10 Septembre, en présence de représentants du Département, les plans de détail des aménagements de sécurité proposés par le BE IRPL pour plusieurs des voies de la commune.

A cette occasion, il a été décidé d'abandonner le projet de mini rond-point envisagé rue du Jeu de Paume au niveau du Square de l'Ormeau. L'opération impliquait en effet de coûteux déplacements de réseaux. On s'oriente vers l'implantation d'un radar pédagogique implanté en amont.

Le système d'écluses envisagé dans la partie basse de la rue du Val de Loir a également été abandonné car venant directement après le dispositif prévu au niveau de la rue Claude Monnet.

Des discussions ont également eu lieu autour du dispositif prévu rue de la Gare au niveau du Boulodrome. L'espace de circulation va être rétréci et la rue du Verger sera mise en sens unique de la rue de la Gare vers la Haute Rue.

Le projet totalement finalisé sera proposé à la délibération du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

### **Extension Maison Médicale**

Les 3 cabinets d'architectes retenus - Audevard-Cailloux du Mans, Pix Architecture de la Flèche et A3DESS de la Ferté-Bernard - ont jusqu'au 18 Octobre pour déposer leur proposition (Honoraires et note d'intention architecturale). D'ores et déjà, leurs auditions sont programmées le 24. Le choix devrait donc pouvoir être fait à la réunion du conseil municipal du 4 Novembre.

### **Assainissement Collectif**

Nous sommes fortement incités par la DDT à donner maintenant une suite concrète à l'audit de notre réseau réalisé par Audit-Environnement en 2016.

Il faut rappeler que les actions alors préconisées par Audit-Environnement représentaient un budget, pour le réseau de 1.789.500€ et, pour la réhabilitation de la station d'épuration de 1.820.000€, soit un total de 3.609.500€.

A notre demande, Audit-Environnement a produit un scénario alternatif qui ne réduit la dépense totale que de moins de 200.000€.

Il faut noter que

- Tous ces travaux ne sont pas à faire nécessairement en une seule fois (Audit-Environnement avait dégagé des ordres de priorité).
- Les travaux de réhabilitation de stations d'épuration et de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sont subventionnés à hauteur de 50% en moyenne.
- Nous disposons à notre Budget Annexe Assainissement d'une réserve de l'ordre de 717.000€.

Nous allons revoir prochainement Audit-Environnement pour refaire un point sur ce dossier.

Il est clair que son traitement devra constituer une priorité forte pour la nouvelle équipe municipale.

Il faut aussi savoir à propos de ce dossier que Veolia n'a pas fait preuve de la diligence nécessaire pour mettre en place à la station d'épuration les instruments de mesure qui avaient fait l'objet d'une délibération de notre conseil municipal en date du 7 Novembre 2017. Nous venons encore de les relancer sur le sujet et ils nous ont promis une mise en place avant fin Octobre.

### **Théâtre Epidaure**

L'accès aux barres d'accrochage des projecteurs se faisait jusqu'à présent pour l'essentiel à l'échelle.

Cette pratique est désormais interdite et nous sommes mis en demeure de prendre des mesures pour respecter cette interdiction.

Nous travaillons sur le sujet avec Denis Milon (Cie J203) et avons notamment été voir la salle du Quai des Arts à Vibraye, qui est confrontée au même problème, pour voir la solution qu'ils envisageaient d'adopter.

En ce qui nous concerne, l'achat d'une petite nacelle (Investissement de l'ordre de 13.000€) pour le plateau va devenir inéluctable. Pour le reste, le déplacement de deux barres devrait permettre de régler la question.

## **Patrimoine**

Nous n'avons pas été en mesure d'ouvrir le Château à la visite le dimanche 22 Septembre lors des Journées du Patrimoine. Il se trouve de plus que Mme Fierobe (Anne de Champagne) avait renoncé quelques jours auparavant à présenter ses œuvres à cette occasion.

Nous allons organiser une manifestation Patrimoine lors de la remise en place à l'Eglise des tableaux restaurés qui doivent normalement être terminés fin Octobre. A cette occasion, Mme Taupin présentera et commentera les tracés qu'elle a faits au sol Place du Château pour rappeler l'emplacement des bâtiments, murailles, tours et autres ouvrages du Château tels qu'ils existaient au 15<sup>ème</sup> siècle.

## **Personnel communal**

Mr Lebelle a demandé à bénéficier d'une mise en disponibilité qui court jusqu'en Août 2020.

Nous avons pris la décision d'engager, dans un premier temps pour une période de 3 mois, Mr Eric Hennequière qui habite Bouloire.

Par ailleurs, l'arrêt maladie d'Anne-Sophie Desgaches se prolongeant, nous avons fait appel à Mme Tiphaine Guignon pour assurer la responsabilité du fonctionnement de la Médiathèque.

## **Divers**

- Projet aire de camping-cars : nous avons en fin de compte bénéficié d'une subvention de 14.467€ au titre de la DETR. Nous allons reprendre l'étude du projet.

- Magazine communal : L'imprimerie Graphiloir est en train de le finaliser. Nous serons donc en mesure de procéder à sa distribution la semaine prochaine.

- Nous allons exceptionnellement engager des travaux de voirie (création d'un « bateau ») devant la maison du 118 Rue Nationale occupée par une personne lourdement handicapée pour faciliter l'accès de son véhicule mais aussi des ambulances qui viennent régulièrement le prendre en charge.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

#### **D01 - ADRESSAGE PAR SYSTEME METRIQUE**

Le Maire rappelle aux membres présents qu'en 2017, la Commune a souscrit auprès de La Poste une prestation en vue de réaliser un adressage de la commune, permettant d'identifier et de numéroter les bâtiments dans le bourg et dans chaque lieu-dit. Il ajoute que dans le centre bourg, il y aura peu de changement, les bâtiments étant pour la plupart déjà répertoriés par rue et numéro. Pour les secteurs hors bourg, le système métrique a été retenu pour chaque point d'adressage.

Le Maire indique que la procédure administrative de l'adressage est en phase d'être terminée; il convient à présent de réaliser son exécution technique sur le terrain. Il donne lecture d'une note sur le projet de mise en œuvre sur le territoire communal qui a été transmise par mail aux conseillers avant la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

- donne son accord sur les points décrits dans la note présentée :

- ♦ détermination des points zéro pour le début de la numérotation métrique,
- ♦ équipements de signalétiques nécessaires,
- ♦ incorporation de certaines voies ou parties de voies dans le secteur urbain,
- ♦ information des habitants concernés,
- ♦ planning prévisionnel de mise en œuvre,

- dit que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits aux Budgets 2019 et 2020,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

## **D02 - ACHAT D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 25 février dernier, la Commune a décidé de doter les 4 classes du nouveau bâtiment scolaire d'équipements numériques : vidéoprojecteurs, tableaux interactifs, PC mis à disposition de l'enseignant. La société TIC de Tours a été retenue pour la fourniture et l'installation de ce matériel dont l'usage recueille la satisfaction des 4 enseignants utilisateurs.

Il explique que les enseignants qui font cours dans les 2 autres classes élémentaires situées dans l'ancien bâtiment de l'école souhaiteraient bénéficier du même niveau d'équipement.

Il indique qu'un devis a été demandé à la société TIC de façon à avoir un prestataire informatique unique sur l'école élémentaire. Le devis s'élève à 5 129,60 €HT pour un matériel identique à celui installé dans les 4 autres classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

- décide d'accepter la proposition de l'entreprise TIC pour la fourniture et la mise en place d'équipements numériques dans les 2 dernières classes du niveau élémentaire pour un montant de 5 129,60 € HT,
- dit que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2019,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

## **D03 - GESNOIS BILURIEN - ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 - MONTANT RÉVISÉ VERSÉ À LA COMMUNE**

Le Maire rappelle qu'à réception des informations relatives aux montants des dotations 2019 en avril dernier, il a eu la désagréable surprise de constater une forte baisse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) passant d'une année à l'autre de 214.170€ à 186.435€, soit une baisse de 27.735€.

Après enquête, il est apparu

1- que la commune était en fait appelée à perdre l'intégralité de la partie "Cible" de la DSR et qu'une nouvelle baisse devait être constatée en 2020.

2- que cette perte résultait de la mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique au sein de la Communauté de Communes, mise en œuvre qui a eu pour effet de majorer le Potentiel Financier de la commune et de la faire sortir du champ des 10.000 communes qui bénéficient de la DSR "Cible".

Il rappelle aussi que courant 2017, l'engagement avait été pris au sein du conseil communautaire de prendre des mesures de compensation au profit des communes dont le montant des dotations serait affecté par la mise en œuvre de la FPU

Le Conseil Communautaire a donc été appelé à tenir cet engagement et à délibérer sur le montant des attributions de compensation pour tenir compte, d'une part, de la nécessité de compenser la baisse du produit de la FPIC pour la Communauté de Communes, d'autre part, des engagements pris en 2017 à l'égard des communes dont le montant des dotations serait impacté par la mise en œuvre de la FPU.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur le nouveau montant de l'Attribution de Compensation qui en résulte pour Bouloire, en précisant qu'actuellement le montant de l'attribution s'élève à 231 068 € ; il serait de 245 205 € à compter de 2019.

Vu le rapport de la CLECT en date du 17 juin 2019,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2019 adoptée à la majorité des 2/3, fixant les nouveaux montants des attributions de compensation par commune

Vu la nécessité d'une approbation en conseil municipal à la majorité simple sur ce même montant révisé de l'attribution de compensation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

- arrête le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Bouloire à hauteur de 245 205 € à compter de l'année 2019,
- dit que la nouvelle attribution sera régularisée à réception de la délibération du conseil municipal au titre de l'année 2019 et qu'à compter de 2020, le versement par douzième mensuel sera applicable.

## D04 - BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Vu la délibération n° 4 du 2 avril 2019 adoptant le Budget Primitif 2019 pour le Service Général,  
Vu la délibération n° 12 du 13 mai 2019 adoptant la Décision Modificative n° 1 pour le Service Général,  
Vu la délibération n° 8 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 adoptant la Décision Modificative n° 2 pour le Service Général,  
Considérant que des situations nouvelles se sont fait jour en dépenses d'investissement,  
Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les comptes concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

### \* Section d'investissement

#### *DEPENSES d'INVESTISSEMENT*

CHAPITRE	ARTICLE		MONTANT	
2004	2183	Matériel de bureau et informatique	6 155	Equipements numériques Ecole
3001	2313	Construction	-6 155	Extension Maison Médicale
TOTAL			0	

## D05 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - CLASSE DE DÉCOUVERTE 2020

Le Maire expose aux conseillers présents que pour l'année scolaire 2019/2020, l'équipe enseignante de l'école a fait le choix d'organiser une classe de découverte à Saint-Urcize dans le Cantal pour un séjour qui aura lieu du 11 au 15 mai 2020 et qui concernera les élèves de niveau CM1 et CM2.

Comme l'an dernier, c'est la Coopérative scolaire qui assure le financement du séjour et s'occupe de récupérer le paiement des participations auprès des familles.

Le séjour retenu est organisé par l'association ADPEP 72, qui pourvoit à la totalité du séjour et des déplacements sur les bases suivantes :

- participation de 59 élèves,
- coût total de 21 822 € comprenant l'hébergement, le transport en car, les animations et les déplacements durant le séjour.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la somme de 10 360 € pour 56 enfants, le reste étant financé par la Commune de Surfonds pour les 3 enfants fréquentant les classes concernées, l'APE (2 000 €), la MAE et les familles (149 € par enfant). Un premier acompte de 3 274 € serait versé à la Coopérative sur le budget communal 2019, le solde étant versé en mars/avril 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

- décide d'attribuer une subvention de 10 360 € à la Coopérative scolaire pour le financement de la classe de découverte décrite ci-dessus,
- dit que le solde de cette dépense sera inscrit au Budget Primitif 2020,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

## D06 – COURS DU LOUVRE ET DU CROISSANT – TRAVAUX ENEDIS

Le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'aménagement des cours du Louvre et du Croissant, ENEDIS est appelé à effectuer les travaux suivants :

- déplacement d'un coffret électrique installé actuellement en plein milieu du site pour le réimplanter à proximité du porche, suivant un devis s'élevant à 4 161,05 € HT,
- raccordement des 5 logements au réseau électrique pour un montant de 6 868,52 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

- donne son accord sur les devis présentés par ENEDIS, pour un montant total de 11 029,57 € HT,
- dit que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2019,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

## **2.2 POINTS DIVERS**

### **D07 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Achat d'un chariot de manœuvre pour paniers de basket mobiles chez TEAM CLUB pour 76,25 € HT,
  - \* Achat de 4 guirlandes chez PYROCONCEPT pour 89 € HT (425 € moins avoir de 336 €),
  - \* Achat d'un défibrillateur chez DEFITECH pour 1 031,55 € HT,
  - \* Achat de plantations pour les 3 bacs devant la nouvelle école chez TRUFFAUT pour 140,45 € HT,
  - \* Rénovation du sol dans salle motricité école maternelle par SARL BOUET pour 3 487,50 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière :
  - \* Concession de case columbarium pour une durée de 30 ans pour la famille LECLERT,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par les conjoints BRIFFAULT à M. ALVES et Mme ROUILLE d'une propriété bâtie au 10, chemin du Jardin,
  - \* Vente par les conjoints JODEAU à M. SAVATTIER d'une propriété bâtie au 15, chemin de la Guittonnière,
  - \* Vente par les conjoints VERRON à M. BAELE d'une propriété bâtie au 6, route de la Butte,
  - \* Vente par M. METTAIS à M. Mme PASTOURET d'une propriété bâtie au 3-5 Gohan,
  - \* Vente par la SCI LOUIS d'une propriété bâtie au 17, rue Pablo Picasso,
  - \* Vente par M. SAUZE et Mme PROVOST à M. Mme BELLANGER d'une propriété bâtie au 25, rue du Val de Loir.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

### **D08 - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF VEOLIA - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018**

Le Maire présente le rapport, envoyé aux conseillers municipaux, qui retrace l'activité pour l'année 2018 de VEOLIA, délégataire du service public de l'assainissement collectif par affermage.

En complément de ce rapport, une note d'information 2019 établie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement a été jointe au dossier adressé aux conseillers.

Il donne lecture et commente les différents indicateurs du rapport VEOLIA :

- Contrat d'affermage depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée de 12 ans,
- Population desservie : 1 473 habitants (1 480 en 2017), 857 clients raccordés (855 en 2017),
- Linéaire du réseau : 17 731 ml (17 722 ml en 2017),
- Longueur de canalisation curée : 0 ml (450 ml en 2017),
- Epuration : 1 usine de dépollution pour 1 500 équivalents-habitants, 5 postes de relèvement,
- Performance de la station : volume traité de 115 319 m<sup>3</sup> (89 777 m<sup>3</sup> en 2017), conformité des rejets à 100%,
- Traitement des boues : 21,1 T de matières sèches (21,8 T en 2016) valorisées en agriculture,
- Assiette de redevance : 57 515 m<sup>3</sup> (53 196 m<sup>3</sup> en 2017),
- Prix TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> pour assainissement seul : 3,10 €/m<sup>3</sup> (3,11 en 2017),
- Propositions d'amélioration.

Le Maire souligne qu'il a relevé plusieurs incohérences dans ce rapport entre les différents feuillets, ce que confirme M. GIRAULT. Il s'interroge aussi sur la nature du montant de 240 523 € inscrit en produits et en charges.

Le Maire indique qu'il va demander des explications à VEOLIA.

**➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018  
POUR INFORMATION**

Le Maire donne lecture des différentes rubriques du rapport annuel d'activités pour l'année 2018 établi par la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.**

Le Maire  
Jean-Marie BOUCHÉ

Le Secrétaire de séance  
Philippe PAPILLON

Les Conseillers Municipaux